

SECTEUR PROFESSIONNEL : Personnel des parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public  
SECTEUR GEOGRAPHIQUE : national  
OBJET : Avenant n°30 du 14 février 2019

CATEGORIE DE TEXTE : convention collective nationale  
DATE DE LA CONVENTION : 24 janvier 2012  
ETENDUE PAR ARRETE DU : 29 novembre 2012  
PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU : 11 décembre 2012  
INTITULE : Avenant n°30 du 14 février 2019

IDCC : 7017  
NOR :

Entre :

L'AFdPZ, *SP*

D'une part,

et

La CFTC-AGRI ; *JL*

La FGA-CFDT ; *ce*

La FGTA FO ;

La FNAF CGT ;

Le SNCEA CFE-CGC, *ce*

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

*ce*

*ce*  
*JL* *m*

## Article 1

L'annexe I de la convention collective est modifiée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

« Annexe 1 : Salaires

Personnel hors encadrement :

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
100	10,03 €	1 521,25 €
110	10,15 €	1 539,45 €
120	10,31 €	1 563,72 €
140	10,48 €	1 589,50 €
160	10,62 €	1 610,74 €
175	11,50 €	1 744,21 €

Agent de maîtrise :

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
225	12,39 €	1 879,19 €

Personnel d'encadrement :

Groupe	Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
IV	250	12,83 €	1 945,93 €
III	300	13,73 €	2 082,43 €
II	350	14,63 €	2 218,93 €
I	400	15,53 €	2 355,44 €

lc

cc

je  
m

## Article 2

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Il fera l'objet des formalités de dépôt et de publicité conformes aux dispositions des articles L.2231-6 et D 2231-2 et suivants du code du travail.

Fait à Paris, le 14 février 2019

P/ L'Association Française des Parcs Zoologiques

(AFdPZ)

 Sophie Dobrod.

P/ La Fédération générale de l'agriculture,

FGA-CFDT

CORREGE Luvrat  


P/ La Fédération de l'agriculture CFTC (CFTC-AGRI)

CHIVONNET J. Luvrat  


P/ La Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation et des secteurs connexes (FGTA) FO

P/ La Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF) CGT

P/ Le Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles (SNCEA) CFE-CGC

Guillaume GERARD  
